

# RAPPORT 2 D'ORIENTATIONS 2 BUDGETAIRES

Présenté en Conseil municipal le 2 mars





# PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires doit intervenir au sein du conseil municipal dans les dix (10) semaines précédant l'examen du budget.

Il a pour objet de préparer l'examen du budget. Pour les communes de plus de 10.000 habitants, ce débat est accompagné d'un rapport d'orientations budgétaires, lequel précise :

- > Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- ➤ La structure et la gestion de la dette ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs :
- ➤ L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

Enfin, depuis la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 – 2022, « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette. »



- Le contexte économique et la loi de finances pour 2024
- **Rétrospective budgétaire** et situation à fin 2023
- 3 Les orientations budgétaires pour 2024
- **L**e financement des investissements
- **5** La programmation pluriannuelle des investissements



# CONTEXTE 2 ECONOMIQUE 2 et LOI DE FINANCES Débat d'Orientations Budgétaires



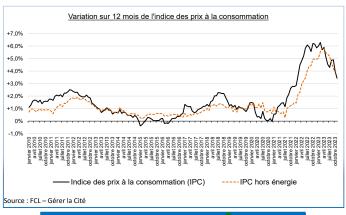
# Une inflation en cours de normalisation

# Après une période d'inflation historiquement élevée, l'année 2023 a marqué le début d'une normalisation

L'inflation s'est établie en 2022 à des niveaux qui n'avaient plus été connus en France depuis les années 1980, portée notamment par les prix des matières premières.

En 2023, cette inflation s'est réduite au niveau mondial et en France avec toutefois un ressaut en août en raison de la remontée des prix de l'essence.

La prévision gouvernementale pour 2024 d'une inflation de 2,5% correspond à un niveau encore élevé mais fortement réduit par rapport à ces deux dernières années. Cette prévision est en ligne avec celles issues des projections des principaux instituts de conjoncture. Dans son avis, le Haut Conseil des Finances Publiques considère d'ailleurs que la prévision d'inflation « est plausible ».



Inflation	2024
PLPFP 2023-2027 (sept.2023)	+2,5%
PLPFP 2023-2027 (sept.2022)	+3,0%
Banque de France (sept.2023)	+2,6%
Com. Européenne (sept.2023)	+2,7%
OCDE (juin 2023)	+3,1%
FMI (avril 2023)	+2,5%
OFCE (avril 2023)	+3,8%



## Des incertitudes en matière de croissance

# De fortes incertitudes pèsent sur la croissance mondiale et française

Dans ses perspectives économiques, l'OCDE envisage deux scénarios en matière de croissance mondiale. Dans un premier scénario, la poursuite du reflux de l'inflation conduirait à une baisse des taux directeurs des banques centrales, entraînant une baisse des taux longs et favorisant ainsi la croissance.

Dans un second scénario, moins contrôlé par les banques centrales, des facteurs exogènes (décisions des pays de l'OPEP en matière de prix du pétrole, des conflits géopolitiques, etc.) limiteraient la capacité des banques centrales à diminuer les taux d'intérêt, et détérioreraient les perspectives de croissance.

Si les prévisions gouvernementales s'établissaient à +1,4% au moment de la présentation de la loi de finances, les dernières prévisions des instituts de conjoncture sont plus prudentes. Dans son avis rendu le 22 septembre 2023, le Haut Conseil des Finances Publiques considère que la prévision de croissance 2024 « est élevée, notamment parce

qu'elle suppose que le durcissement des conditions de crédit a déjà produit l'essentiel de ses effets et que l'ensemble des composantes de la demande tirera la croissance en 2024. »

Le 18 février, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a indiqué que la prévision du gouvernement était abaissée à 1% de croissance pour 2024.

PIB en volume	2024
PLPFP 2023-2027 (sept.2023)	+1,4%
PLPFP 2023-2027 (sept.2022)	+1,6%
Banque de France (sept.2023)	+0,9%
Com. Européenne (sept.2023)	+1,2%
OCDE (juin 2023)	+1,3%
FMI (avril 2023)	+1,3%
OFCE (avril 2023)	+3,8%



# Les taux d'intérêt renchérissent le coût de financement des projets

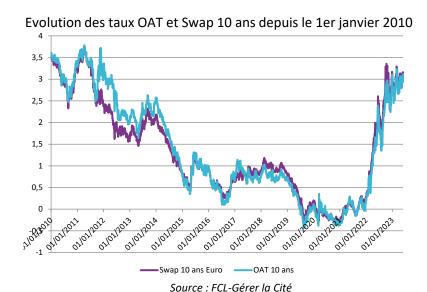
# Le coût de financement des collectivités s'est stabilisé entre 3,5 et 4%

Alors qu'ils étaient encore négatifs courant 2021, les taux d'intérêts hors marge s'établissent actuellement autour de 3% pour un emprunt sur 20 ans (2,92% au 12/02/2024).

Compte tenu des marges commerciales appliquées par les établissements prêteurs, le taux de financement sur 20 ans des collectivités ressort ainsi entre 3.5 et 4%.

Par rapport au premier semestre 2021, cela représente une augmentation d'environ 230 points de base.

Concrètement, le coût de financement d'un projet de 10 M€ financé par emprunt sur 20 ans est passé d'environ 1,3 M€ à environ 4,1 M€.





### Une forte diminution des transactions immobilières

# Les droits de mutation perçus par les collectivités s'effondrent

Les villes perçoivent des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur chaque transaction immobilière réalisée dans l'ancien

La hausse rapide des taux d'intérêt a conduit à une forte baisse des transactions. Ainsi, au niveau national, l'assiette de droit commun sur 12 mois des droits de mutation a diminué de 25% entre le point haut de mi-2022 et le début d'année 2024.

Cette baisse est encore plus importante sur le département de Seine-Saint-Denis : -32% sur la même période.

Concrètement, les droits de mutation perçus par la ville de Rosny-sous-Bois ont diminué de plus de 500 K€ entre 2022 et 2023, et cette recette est très incertaine pour 2024.

# Mutations taxées au taux de droit commun – Seine-Saint-Denis – assiette cumulée sur 12 mois (en euros)



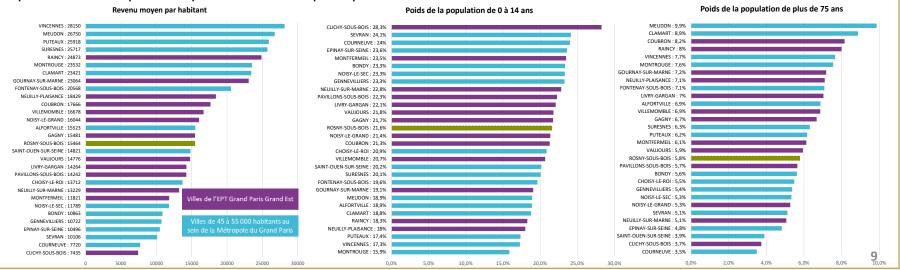
Source : FCL-Gérer la Cité



# Le contexte rosnéen se traduit par des besoins toujours importants d'accompagnement de la population

# Les indicateurs socio-économiques montrent que résident à Rosny-sous-Bois des catégories de population nécessitant une grande diversité de services publics

La ville de Rosny-sous-Bois se trouve en situation médiane au sein des échantillons de comparaison à la fois en termes de population jeune (ici moins de 14 ans, nécessitant une politique de petite enfance et des écoles) et plus âgée (ici plus de 75 ans). Le revenu moyen par habitant se situe en médiane basse, et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été étendu.





# Loi de finances : pas de bouleversement pour les collectivités, un abondement exceptionnel des dotations

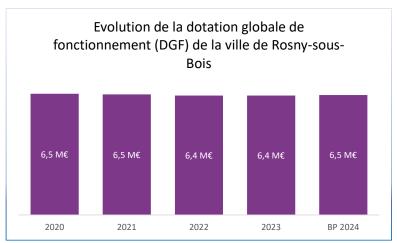
### La loi de finances intègre un abondement exceptionnel des dotations de l'Etat aux collectivités

Cet abondement, de 320 M€, permet notamment de financer une augmentation exceptionnelle de la dotation de solidarité urbaine (DSU), à laquelle Rosny-sous-Bois est éligible. La dotation globale de fonctionnement de la ville (DGF) devrait cependant rester peu évolutive, autour de 6,5 M€.

Cet abondement permet surtout de ne pas enregistrer de baisse de la DGF.

En revanche, de fortes incertitudes perdurent pour les années à venir : sans nouveau dispositif exceptionnel, la ville pourrait perdre entre 100 et 150 K€ par an de dotations.

La loi de finances prévoit également la prorogation pour 2024 des dispositifs d'atténuation des prix de l'énergie pour les collectivités.



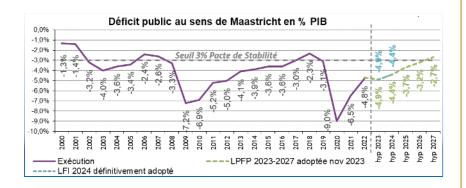


# Des incertitudes fortes à moyen-long terme sur la situation des finances publiques et son impact sur les collectivités

# Au-delà des perspectives 2024, la situation des finances publiques est toujours dégradée

A fin 2022, le déficit public s'établit à 4,8% du PIB et l'endettement public à près de 112% du PIB. Ces niveaux sont nettement supérieurs aux engagements européens de la France.

Le gouvernement prévoit une réduction progressive du déficit pour passer sous la barre des 3% en 2027, sans que la manière dont les collectivités pourraient être associées à cette réduction ne soit connue.





# RETROSPECTIVE 2 BUDGETAIRE 0 et SITUATION 2 à FIN 2023 Débat d'Orientations Budgétaires



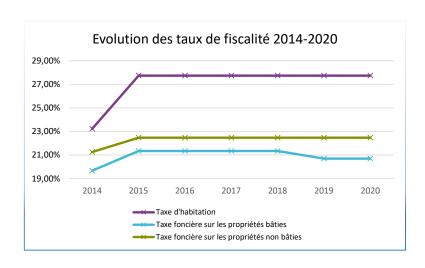
# Malgré l'inflation, la ville a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité

# L'augmentation des taux en 2015 constituait le principal levier d'amélioration de l'épargne sur 2014-2019

Sur la période 2015-2019, c'est avant tout la hausse des taux de fiscalité qui a permis de redresser l'épargne (3 millions sur les 5,2 millions de progression de l'épargne).

### Dans le contexte inflationniste, le choix a été fait de ne pas utiliser le levier fiscal

A compter de 2021, la ville perçoit l'ancien taux de foncier bâti du département en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les taux ont été maintenus constants.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	23,23%	27,74%	27,74%	27,74%	27,74%	27,74%	27,74%	27,74%	27,74%	27,74%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,67%	21,34%	21,34%	21,34%	21,34%	20,70%	20,70%	36,99%	36,99%	36,99%
Taux communal	19,67%	21,34%	21,34%	21,34%	21,34%	20,70%	20,70%	20,70%	20,70%	20,70%
Transfert du taux départemental								16,29%	16,29%	16,29%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21,25%	22,47%	22,47%	22,47%	22,47%	22,47%	22,47%	22,47%	22,47%	22,47%



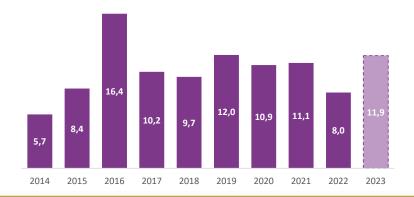
# L'épargne (ou autofinancement) se situe en 2022 à un niveau médian/bas

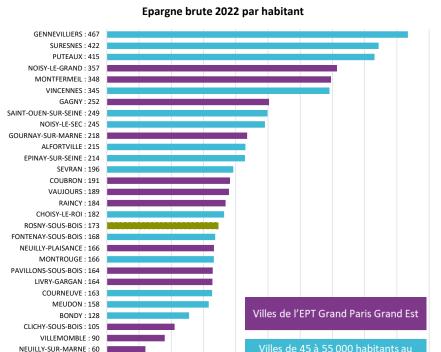
NEUILLY-SUR-MARNE : 60 CLAMART : 1

Ce choix fort de ne pas modifier les taux de fiscalité en période inflationniste se traduit par un niveau d'épargne en médiane basse des échantillons de comparaison en 2022

L'épargne se situe en 2022 au 18e rang sur les 30 communes de l'échantillon de comparaison. Elle a de nouveau progressé en 2023 sous l'effet de la dynamique des recettes .

Epargne brute hors cessions (M€)





sein de la Métropole du Grand Paris

14



# En parallèle, la ville a poursuivi voire renforcé son effort d'investissement

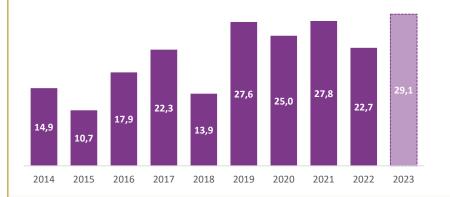
### Le niveau d'investissement reste élevé

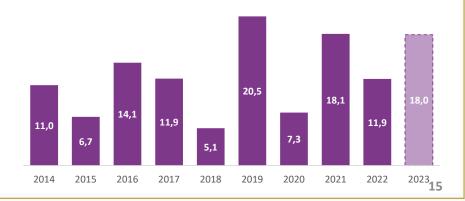
La charge nette d'investissement à financer par la ville correspond aux dépenses d'investissement réalisées (hors remboursement de la dette) minorée des recettes perçues hors emprunt (cofinancements, récupération du FCTVA, etc.).

Même en intégrant l'année particulière de 2020 (faibles réalisations dans le contexte de la crise sanitaire), la charge d'investissement financée en moyenne sur la période 2019-2023 est 1,5 fois plus élevée que celle financée en moyenne sur la période 2014-2018.

Dépenses d'investissement hors dette (M€)

Charge nette d'investissement hors dette (M€)







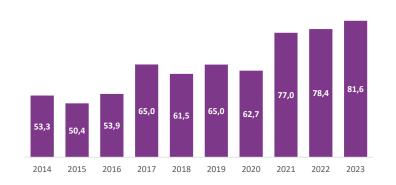
# La ville a eu recours au levier de l'endettement pour financer cet effort d'investissement

### Le niveau d'investissement élevé se traduit par une progression de l'endettement

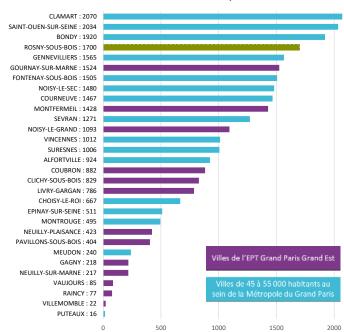
L'encours de dette a progressé de près de 29 M€ depuis 2014 dont plus de 20 M€ uniquement sur la période 2018 à 2022

La ville se situe désormais en fourchette haute des échantillons de comparaison en matière d'endettement.

### En cours de dette en M€



### Encours de dette 2022 par habitant





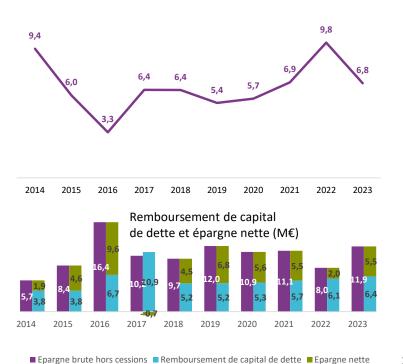
# Pour poursuivre ses investissements, la ville va devoir procéder à des arbitrages dès le budget 2024

# L'effort d'investissement et le contexte inflationniste rendent nécessaires des arbitrages

La ville ne dispose plus que de 5,5 M€ d'épargne nette (après remboursement du capital de dette), ce qui ne suffit pas à autofinancer les investissements récurrents de la ville. L'encours de dette représente 7 à 9 années d'épargne brute désormais.

La ville va donc devoir prioriser ses investissements et procéder à des arbitrages en section de fonctionnement.

### Capacité de désendettement (années)



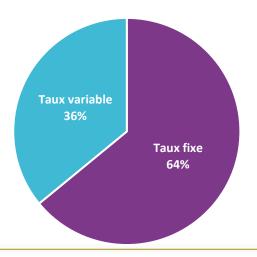


### L'encours de dette est diversifié et sécurisé

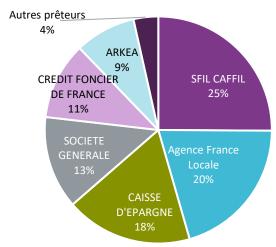
# Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette représente 81,6 M€; son taux moyen est de 2,78%

L'intégralité de la dette est classée dans la catégorie A1, soit la plus sécurisée, de la charte de bonne conduite établie au niveau national.

Répartition de la dette entre taux fixes et taux variables



### Répartition de la dette par prêteurs





# ORIENTATIONS 0 BUDGETAIRES 2

Débat d'Orientations Budgétaires

3.1

Des investissements pour répondre aux besoins de la population



## Un programme d'investissement de plus de 24 M€

Dans la continuité des années précédentes, le programme d'investissement de 24,3 M€ pour 2024 réaffirme les priorités d'une action pour un Rosny plus agréable à vivre, plus respectueux, plus humain et plus solidaire :

- ➤ L'éducation toujours prioritaire : le « plan école » reste le premier secteur d'investissement avec plus de 13 millions d'euros;
- ►L'amélioration du cadre de vie et des espaces publics, deuxième secteur d'investissement, avec notamment la modernisation de l'éclairage public, la poursuite du plan vélo et de l'amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour

plus de 3 millions et demi d'euros;

- ➤ L'accompagnement à l'arrivée des nouvelles lignes de métro pour plus de 2 millions d'euros:
- La préservation de la sécurité avec la restructuration du centre de police municipale, les investissements liés à la vidéoprotection et l'amélioration de l'équipement des policiers municipaux pour 600 000 euros;



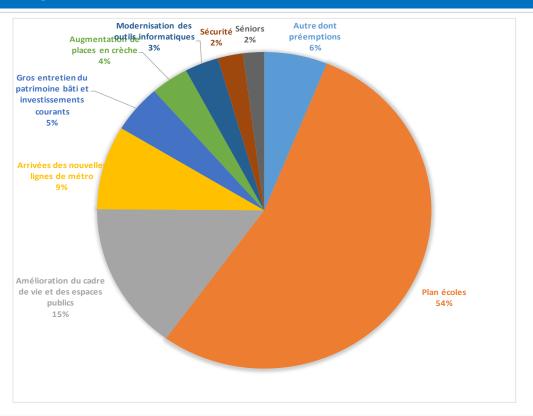
## Un programme d'investissement de plus de 24 M€

- Le développement du secteur Petite Enfa nce avec les travaux pour la réalisation de la nouvelle crèche sur le secteur Coteaux Beauclair et l'entretien des crèches existantes pour 900 000 euros;
- ► L'accueil des séniors avec la rénovation de la résidence C. Barroy pour 1/2 million d'euros;

- ►L'investissement courant et le gros entretien du patrimoine communal, dans une logique constante de sobriété énergétique pour plus d'1 million d'euros;
- ➤ Près de 1/2 million d'euros alloués aux secteurs du sport (travaux dans les gymnases) et de la santé (travaux dans le centre médico-social).



# Un programme d'investissement de plus de 24 M€





### Le Plan écoles

# Le plan écoles reste le premier secteur d'investissement avec plus de 13M€ de crédits en 2024

Il est conçu avec un équilibre entre les investissements nécessaires à l'accueil de la population scolaire : environ 60% des dépenses prévues pour la construction du groupe scolaire Jean-Mermoz et les travaux dans les équipements existants et environ 40% des dépenses prévues avec notamment des réhabilitations importantes prévues dans le groupe scolaire Bois Perrier et la rénovation de l'enveloppe de l'élémentaire Félix Eboué



Vue perspective – Elémentaire Mermoz

Construction du groupe scolaire Jean	
Ŭ .	7,8 M€
Mermoz	,
Réhabilitation du groupe scolaire	3,3 M€
Bois Perrier	3,3 IVIE
Rénovation thermique et acoustique	
de l'enveloppe de l'élémentaire	1,3 M€
Félix Eboué	
Autres - travaux divers dans les	0,7 M€
école	U, 7 IVIE
TOTAL Plan école	13,2 M€



### L'amélioration du cadre de vie

# L'amélioration du cadre de vie est le deuxième secteur d'investissement

### Elle passe par :

- ➤ Des travaux sur les voiries et réseaux pour 1,8 M€
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public (1,4 M€)
- ➤ La poursuite de l'amélioration de l'accessibilité pour l'accueil des personnes en situation de handicap, les travaux dans les espaces verts, la poursuite du plan vélo

Voiries et réseaux	1,8 M€
Modernisation de l'éclairage public	1,4 M€
Amélioration de l'accessibilité pour les personnes en sitiation de handicap	0,3 M€
Espaces verts	0,2 M€
Autres	0,1 M€
TOTAL amélioration du cadre de vie et des espaces publics	3,7 M€





# ORIENTATIONS 0 BUDGETAIRES 2

Débat d'Orientations Budgétaires

3,2

La préparation budgétaire 2024 permettra de dégager un autofinancement positif



# Le travail de préparation budgétaire permet de dégager un autofinancement positif

### Le travail d'arbitrage opéré pendant la préparation budgétaire 2024 permet de dégager un autofinancement positif

Malgré un contexte économique toujours inflationniste, et dans l'optique de permettre le financement des investissements, un travail de priorisation et de limitation des enveloppes budgétaires a été mené.

Ce travail permet de dégager un autofinancement positif.

# Ce travail ne constitue qu'une première étape

Malgré cette démarche, l'autofinancement est attendu en baisse.

Ce travail sur la section de fonctionnement sera ainsi poursuivi sur les exercices à venir, toujours dans le but de permettre le financement des investissements.

En M€	Budget 2023	Orientations budgétaires 2024	Evolution
013 - Atténuation de charges	0,4	0,48	20,00%
70 - Produits des services	6,9	6,88	-0,29%
73 - Impôts et taxes	65,5	66,44	1,44%
74 - Dotations et subventions	11,5	11,32	-1,57%
75 - Autres produits de gestion	0,7	0,8	14,29%
76 - Produits financiers	0		
77 - Produits exceptionnels	0,3		-100,00%
Reprise sur provision	0		
Recettes réelles de fonctionnement	85,3	<b>85,</b> 92	0,73%
En M€	Budget 2023	Orientations budgétaires 2024	Evolution
011- Charges à caractères générales	24,6	24,12	-1,95%
012 - Charges de personnel	43,5	44,26	1,75%
	2.0	2,75	-1,79%
014 - Attenuation de produits	2,8	2,73	
014 - Attenuation de produits 65 - Autres charges de gestion	2,8 8,3		
		8,46	1,93%
65 - Autres charges de gestion	8,3	8,46 2,58	1,93% 35,79%
65 - Autres charges de gestion 66 - Charges financières	8,3 1,9 0,2	8,46 2,58 0,05	1,93% 35,79% -75,00%



# ORIENTATIONS DE BUDGETAIRES 2

Débat d'Orientations Budgétaires

3,3

Les charges de personnel



# Des décisions pour maintenir la qualité du service public : les recrutements prévus

### **De nombreux postes non pourvus**

En 2023, l'ensemble des postes ouverts au budget n'ont pas pu être pourvus, du fait des difficultés de recrutement. Au 1er janvier 2024, c'est ainsi l'équivalent de plus de 220 postes qui ne sont pas pourvus.

# Un impact budgétaire évalué au plus juste

L'ensemble de ces postes n'est pas intégré à l'estimation de charges de personnel pour 2024. Ainsi, seuls les recrutements validés pour 2024 sont pris en compte, et en tenant compte des délais de recrutement et de mutation.

Les recrutements sont principalement prévus dans le secteur de la vie éducative, aux espaces publics, à la sécurité et aux bâtiments.

au 01/01/2024	Effectifs	Effectifs
uu 01/01/2024	budgétaires	pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS	5	2
FILIERE ADMINISTRATIVE	251	181
FILIERE ANIMATION	97	83
FILIERE CULTURELLE	46	29
FILIERE MEDICO SOCIALE	84	60
FILIERE MEDICO TECHNIQUE	3	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE	38	33
FILIERE SOCIALE	52	30
FILIERE SPORTIVE	5	6
FILIERE TECHNIQUE	469	368
EMPLOIS NON PERMANENTS		32
TOTAL	1 049	825



# Plusieurs facteurs expliquent une hausse des charges de personnel

### Des causes exogènes

Plusieurs facteurs extérieurs aux décisions de la ville ont un impact à la hausse sur les charges de personnel : augmentation de 5 points de l'indice majoré pour tous les agents au 01/01/2024, augmentation de la contribution URSSAF mobilité de 2.95% à 3.2%, organisation des élections européennes, prime pour le secteur de la santé, hausse du coût de l'assurance du personnel, augmentation des indemnisations des jours du compte épargne temps

### Des décisions de la ville

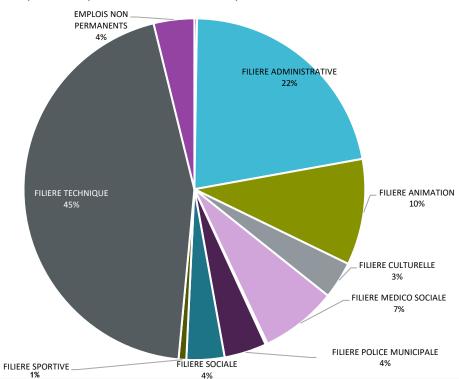
La ville a pris plusieurs décisions qui ont également des impacts sur les charges de personnel : enveloppe de 100 K€ pour l'augmentation du régime indemnitaire, modification de l'organisation des équipes d'animation en accueil de loisirs afin de stabiliser les équipes avec un socle solide.

en K€	Impact estimé
Augmentation de 5 points de l'indice majoré	400
Augmentation de la contribution « urssaf mobil	58
Organisations des élections européennes	80
Primes pour le secteur de la santé	62
Hausse de l'assurance du personnel	222
Facteurs exogènes	822



# La répartition des effectifs

### Répartition par filière des effectifs pourvus au 01/01/2024





# Des décisions pour maintenir la qualité du service public : la réforme de l'animation en accueil de loisirs

# > La contractualisation des vacataires

Avant la réforme de l'animation, la commune était composée de 200 vacataires animateurs et de 37 agents (titulaires/contractuels) sur des postes permanents. Le but était de proposer des contrats à temps complet à 27 vacataires.

### La réorganisation du service et la modification du temps de travail

Cette modification du temps de travail de l'ensemble des agents de l'animation, dont les agents vacataires, vise à améliorer la qualité de service et faire face aux difficultés de recrutement.

# L'augmentation du régime indemnitaire

Les postes de référent animation ont transformés en directeur adjoint dès lors que les agents ont les diplômes nécessaires. L'ensemble des animateurs sur des postes permanents ont aussi bénéficié d'une augmentation de leur régime indemnitaire.



## Le temps de travail et les avantages en nature

Le rapport d'orientations budgétaires doit présenter les pratiques en matière de temps de travail et d'avantages en nature.

### Le temps de travail

La commune de Rosny-sous-Bois a délibéré sur les 1607 heures annuelles depuis le mois de mai 2017. Afin d'atteindre les 1 607 heures par an, le lundi de Pentecôte est comptabilisé comme un jour ouvré dans la collectivité, mais les agents sont alors tenus de poser un jour RTT sur cette journée où tous les services de la mairie sont fermés, comme ils le sont pour les autres jours fériés de l'année.

### Les avantages en nature

18 agents ont été concernés en 2023 : 13 au titre du logement (agents assurant des missions de gardiennage) et 4 au titre des repas (agents assurant la préparation des repas dans les crèches). Ces avantages sont encadrés par les délibérations du 24 septembre 2015 et la règlementation nationale pour les repas. Enfin, la quasi-

intégralité des véhicules de la ville sont des véhicules de service, pour lesquels un remisage à domicile est autorisé du fait des missions exercées. La délibération du 18 avril 2019 encadre les avantages liés aux véhicules. Elle sera actualisée en 2024

### Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire est encadré par les délibérations du 15 juillet 2020 (RIFSEEP), 24 juin 2014 (police municipale), 24 septembre 2015 (IHTS). Les montants réalisés en 2023 figurent au tableau ci-dessous.

Tableau des montants réalisés en 2023 et du nombre d'agents concernés

Type de rémunération	Montant total (€)	Nombre d'agents concernés
Régime indemnitaire mensuel	4 003 679	964
CIA	492 191	798
Prime annuelle	995 578	916
NBI	230 342	216
Heures supplémentaires	661 659	367
Avantages en nature logement	29 842	13
Avantages en nature nourriture	1343	4
Avantages en nature véhicule	2675	1



## L'évolution des effectifs

Pour mémoire : effectif global : 1200 agents

### Tableau des ETP entre 2019 et 2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (projection)	2025 (projection)
ETP (31/12)	835	880	880	887	834	825	850
Dont permanents	770	816	833	827	781	775	801
Dont non permanents*	65	64	47	60	53	50	49
Taux d'évolution ETP Taux d'évolution permanents Taux d'évolution non permanent	ts	5,39% 5,97% -1,54%	0,00% 2,08% -26,56%	0,80% -0,72% 27,66%	-5,98% -5,56% -11,67%	-1,08% -0,77% -5,66%	3,03% 3,35% -2,00%



# 

Il nécessitera de poursuivre la recherche de leviers sur les exercices à venir



### Une nécessaire poursuite de la recherche de leviers

# Les orientations budgétaires 2024 sont construites autour de 2 axes forts :

- Poursuivre l'effort d'investissement
- ➤ Ne pas augmenter la pression fiscale

Pour respecter ces deux objectifs, le financement des investissements fait appel à l'emprunt et à l'utilisation du résultat 2023.

# La recherche de leviers budgétaires va se poursuivre

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la recherche de marges de manœuvre pour restaurer une épargne plus importante et poursuivre les investissements.

Dans cette perspective, une prospective budgétaire a été mise à jour en début d'année 2024. Trois scénarii ont été construits avec des niveaux d'investissement différents.



# FINANCEMENT des INVESTISSEMENTS Débat d'Orientations Budgétaires

Il fait appel à l'ensemble des ressources disponibles



# Le financement des investissements 2024 fait appel à l'autofinancement, l'emprunt et au résultat 2023

# 31,6 M€ de dépenses réelles d'investissement prévues

Les dépenses réelles d'investissements sont majoritairement composées des opérations d'équipement de la ville (24,3 M€) et du remboursement de la dette (6,9 M€).

# Plusieurs sources de financement mobilisées

Les subventions et autres recettes d'investissement hors emprunt (récupération du FCTVA, etc.) sont attendues à hauteur de 11,6 M€.

L'épargne dégagée en section de fonctionnement participe à hauteur de 3,7 M€.

Pour boucler le financement des investissements, il est ainsi proposé d'utiliser le résultat à fin 2023 (estimé à 7,4 M€) et de prévoir un emprunt de 8,9M€.

# L'évolution de la dette serait inférieure à 2 M€.

Remboursement de dette	6,9
Autres	0,4
Dépenses d'équipement	24,3
Total dépenses	31,6
Emprunt	8,9
Résultat fin exercice 2023	7,4
Subventions et autres recettes invest	11,6
Epargne brute	3,7
Total recettes	31,6

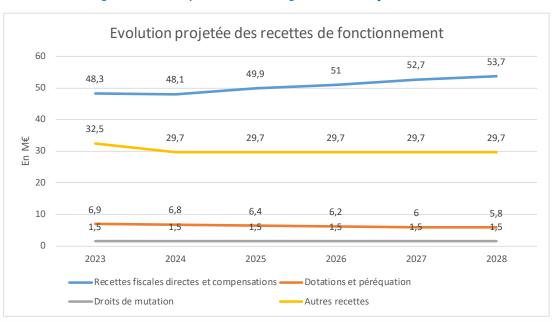


# LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE des INVESTISSEMENTS Débat d'Orientations Budgétaires



# La prospective de début d'année : une évolution limitée des recettes de fonctionnement

Une évolution limitée des recettes de fonctionnement, sous l'effet notamment de la non-reconduction de recettes ponctuelles en 2023 (rôles supplémentaires importants, THRS importante):





# La prospective de début d'année : une évolution limitée des recettes de fonctionnement

# La prospective de début d'année a montré la nécessité de poursuivre les travaux de priorisation des investissements et de recherche de leviers en section de fonctionnement

Ainsi, suivant le scénario privilégié pour financer 13,5 M€ par an d'investissement, il est nécessaire de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1%/an (+0,9%/an hors frais financiers). Ce scénario se traduit par une hausse de l'encours de dette de 4 M€ sur la période.

	<b>Evolutions 2023-20</b>	<u>)28</u>			
Dépenses d'investissement annuelles (M€)	Evolution de la dette (1)	soit par an	Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	Dépenses réelles de fonctionnement	en valeur
20	+19,9 M€	+4,0 M€/an	0,2% /an	0,4% /an	+0,3 M€/an
15	+6,3 M€	+1,3 M€/an	0,7% /an	0,7% /an	+0,6 M€/an
13,5	+4,0 M€	+0,8 M€/an	0,9% /an	1,0% /an	+0,8 M€/an

(1) : besoin de financement au sens de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 – 2022



## Le Plan Pluriannuel d'Investissements

		2024-2027
	Projets hors investissements récurrents chiffrés à 5 millions d'euros/ans	Montant (en M€)
	Elémentaire Eboué - Rénovation thermique et acoustique	6,3
	Mise en accessibilité des écoles	2,1
	GS Marnaudes - Réhabilitation	7,0
	Plan Lumière	4,2
Cadre de vie	Programme rattrapage rénovation des voiries (hors entretien récurrent)	3,2
	Poursuite du déploiement de la video-protection	1,2
	Parc du Plateau d'Avron	0,9
	Abords des accès de transport en commun (métro + gare)	2,2
Autres	CA Hoffmann - Restructuration du bâtiment en centre Police Municipale	1,6
	Coteaux Beauclair - Création d'un multi-accueil Petite Enfance	2,2
	Stade Girodit - Couverture des bulles de tennis	0,9
	HDV - Mise en conformité et modernisation de l'accueil	1,6
	Acquisitions foncières/Préemptions	1,2
	Conservatoire de musique - Mise en accessibilité	0,2
	Gymnase Lavoisier	2,0
	Total	36,8

<sup>\*</sup> Les montants sont bruts, hors co-financements



# DEBAT 2 D'ORIENTATIONS 2 BUDGETAIRES

Séance du Conseil municipal – Samedi 2 mars

